



**Communication financière
sur les impacts chiffrés au 31/12/2004
du passage aux normes IAS/IFRS**

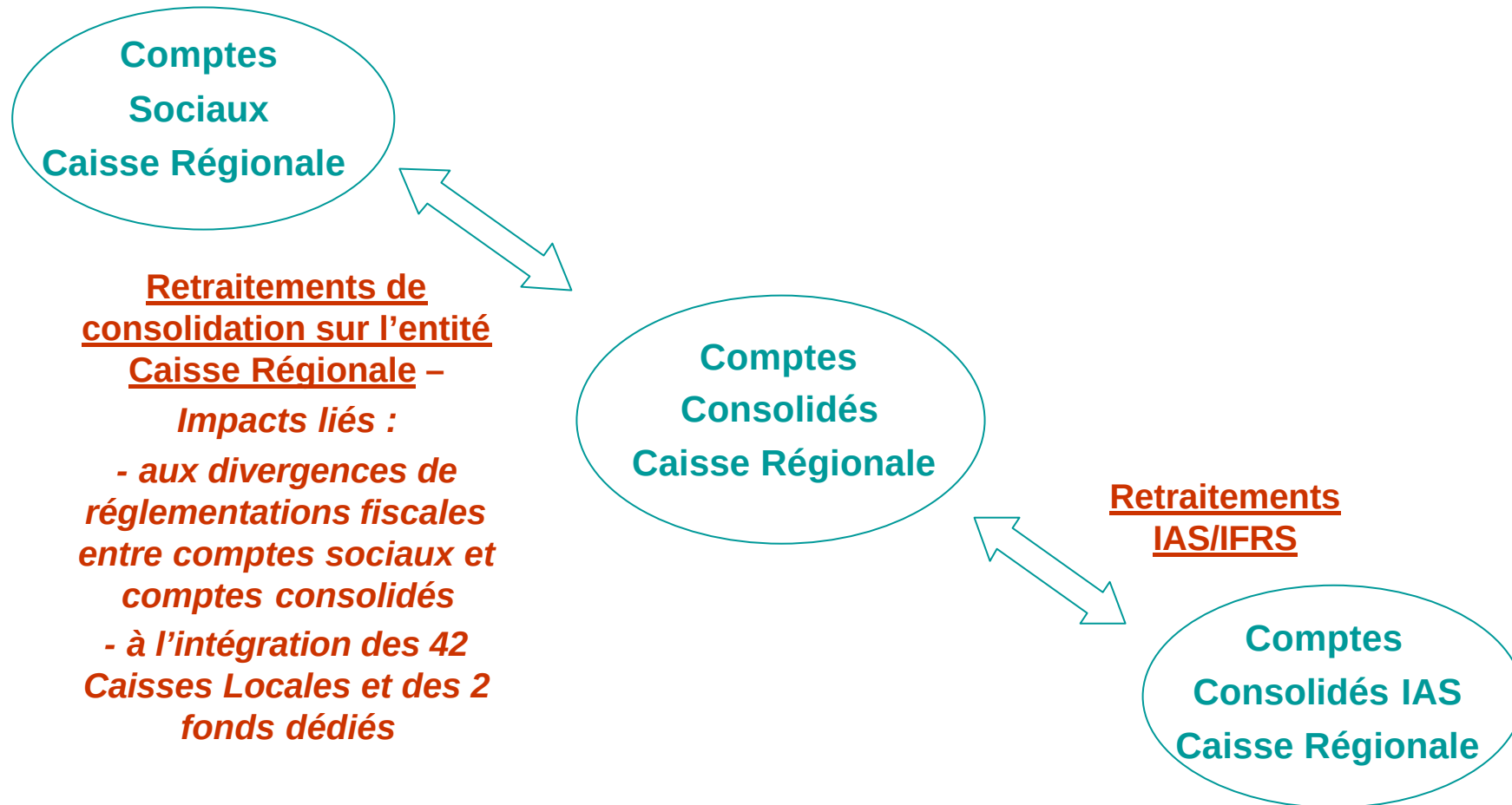


Conditions de constitution des éléments chiffrés

- ✓ Les chiffres présentés sont établis conformément au corps de normes IAS/IFRS adopté par l'Union Européenne au 31 décembre 2004.
- ✓ Dans ce cadre, la date de première application réglementaire de l'ensemble des normes, à l'exception des normes IAS 32 et 39 et IFRS 4, est le 1er janvier 2004 ; la date de première application retenue par la Caisse Régionale de Toulouse et du Midi-Toulousain pour les normes IAS 32 et 39 et IFRS 4 est le 1er janvier 2005.
- ✓ Pour des besoins de comparabilité et de bonne information sur les effets de la conversion, les impacts des normes IAS 32 et 39 ont été estimés et sont exposés dans cette présentation. Ces impacts sur le bilan consolidé et le résultat de l'exercice 2004 n'ont pas été audités.
- ✓ Les données estimées IAS/IFRS au 31/12/2004 ont été présentées au Conseil d'Administration de la Caisse Régionale de Toulouse et du Midi-Toulousain le 26 avril 2005. Elles seront affinées à l'occasion de la publication des comptes annuels, en particulier dans le domaine des provisions.
- ✓ D'une manière générale, les impacts définitifs de la conversion aux normes IAS/IFRS pourraient être différents de ceux présentés, du fait, notamment, d'évolutions normatives qui pourraient intervenir dans le courant de l'année 2005.

NB : l'IFRS 4 étant relative à l'assurance, la CR de Toulouse et du Midi-Toulousain n'est pas concernée

Conditions de constitution des éléments chiffrés



Conditions de constitution des éléments chiffrés

✓ Précisions sur les impacts en capitaux propres

Les impacts des corrections de valeur sur les capitaux propres peuvent être définitifs ou temporaires.

- Toute correction de valeur qui aurait dû impacter le résultat si les normes IAS/IFRS avaient toujours été appliquées, est enregistrée en **capitaux propres non recyclables**.
Exemple : FRBG non reconnu, valorisation des dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture.
- Toute correction de valeur qui aurait dû impacter les réserves de réévaluation IAS/IFRS si les normes IAS/IFRS avaient toujours été appliquées, est enregistrée en **capitaux propres variables**

Exemple : Réévaluation à la juste valeur des titres « disponibles à la vente ».

✓ Précisions sur les impacts en résultat

Les décalages constatés sur le compte de résultat entre normes françaises et normes IAS/IFRS peuvent être définitifs ou temporaires :

- Les décalages sont **définitifs** lorsque le nouveau référentiel interdit ou rend obligatoire un traitement comptable
- Les effets **temporaires** sont dus à des modalités d'évaluation différentes ou à une prise en compte différente des résultats dans le temps.

Exemple : étalement actuariel des primes / décotes sur les titres HTM

Impacts sur les capitaux propres part du Groupe au 31/12/2004

<i>Capitaux Propres en K€</i>	Capitaux propres au 01/01/2004 hors 32/39	Résultat net 2004 hors 32/39	Variation de réserves 2004 hors 32/39	Capitaux propres au 31/12/2004 hors 32/39	Capitaux propres au 31/12/2004 yc 32/39*
Capitaux propres Normes françaises	565 690	39 930	-6 143	599 477	599 477
Impacts sur capitaux propres non recyclables					
FRBG et autres provisions non reconnues (IAS 30, 37 et 39)	11 208	2 502		13 710	13 710
Réévaluation des titres (IAS 32/39)					
Réévaluation des dérivés (IAS 39)					
Impôts différés (IAS 12)	4 382	-623		3 759	3 759
Autres	0	434	13	447	61
Impacts sur capitaux propres variables					
Titres disponibles à la vente (IAS 39)					128 181
Instruments et dérivés de couverture					3 041
Total impacts IAS/IFRS	15 590	2 313	13	17 916	148 752
Capitaux Propres IAS/IFRS	581 280	42 243	-6 130	617 393	748 229

* Données non auditées

Impacts estimés sur le résultat consolidé au 31/12/2004

Résultat consolidé en K€	Normes Françaises 31/12/2004	Reclassements hors 32/39	Impacts hors 32/39	Normes IAS 31/12/2004 hors 32/39	Impacts IAS 32/39*	Normes IAS 31/12/2004 yc 32/39*
Produit net bancaire	203 157	1 069	709	204 935	-1 435	203 500
Charges générales d'exploitation	-100 834	-14 777		-115 611		-115 611
Dotations amort. et provisions/immobilisations	-7 852			-7 852		-7 852
Résultat brut d'exploitation	94 471	-13 708	709	81 472	-1 435	80 037
Coût du risque et FRBG	-19 238		2 200	-17 038	1 258	-15 780
Résultat d'exploitation	75 233	-13 708	2 909	64 434	-177	64 257
Gains / Pertes sur autres actifs	811	-1 069		-258		-258
Résultat (courant) avant impôt	76 044	-14 777	2 909	64 176	-177	63 999
Résultat exceptionnel	-14 777	14 777				
Impôt sur les bénéfices	-21 324		-609	-21 933	61	-21 872
Résultat net	39 943	0	2 300	42 243	-116	42 127
Minoritaires	13			13		13
Résultat net part du groupe	39 930	0	2 300	42 230	-116	42 114

* Données non auditées

Impacts estimés sur le bilan de clôture au 31/12/2004 (y compris 32/39)

Actif en K€	Normes françaises 31/12/2004	Reclassements IAS yc 32/39*	Impacts IAS yc 32/39*	Normes IAS au 31/12/2004*
Caisses, banques centrales, CCP	56 244			56 244
Actifs financiers à la juste valeur			1 163	1 163
Instruments dérivés de couverture		67	37 545	37 612
Actifs financiers disponibles à la vente		404 166	136 457	540 623
Effets publics et valeurs assimilées	1 087	-1 087		
Créances sur établissements de crédit	352 644			352 644
Opérations / créances avec la clientèle et Crédit Bail	4 034 911	10 437	804	4 046 152
Réévaluation à la juste valeur du portefeuille macro couvert			6 332	6 332
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		42 636	-37	42 599
Opérations sur titres	271 317	-271 317		
Immeubles de placement		2 887		2 887
Titres de participations et autres titres détenus à long terme	191 314	-191 314		0
Immobilisations corporelles et incorporelles	44 404	-2 887		41 517
Actifs d'impôts		5 634	23 445	29 079
Comptes de régularisation et actifs divers	66 819	-6 016	-31	60 772
TOTAL ACTIF	5 018 740	-6 794	205 678	5 217 624

* Données non auditées

Impacts estimés sur le bilan de clôture au 31/12/2004 (y compris 32/39)

Passif en K€	Normes françaises 31/12/2004	Reclassements IAS yc 32/39*	Impacts IAS yc 32/39*	Normes IAS au 31/12/2004*
Banques centrales, CCP				
Passifs à la juste valeur			1 077	1 077
Instruments dérivés			6 788	6 788
Dettes envers les établissements de crédit	2 770 280			2 770 280
Comptes créditeurs de la clientèle / dettes envers la clientèle	1 391 271	-1 878		1 389 393
Dettes représentées par un titre	136 142		134	136 276
Réévaluation à la juste valeur du portefeuille macro couvert		0	33 049	33 049
Passifs d'impôt	0	7 935	23 775	31 710
Comptes de régularisation et passifs divers	63 032	-3 134		59 898
Provisions pour risques et charges	8 987	22 513	-11 615	19 885
Dettes subordonnées	20 927			20 927
Fonds pour risques bancaires généraux	28 511	-28 511		0
Intérêts minoritaires	112			112
Capitaux propres part du Groupe	599 478	0	148 751	748 229
<i>Capital et réserves liées</i>	277 855			277 855
<i>Réserves consolidées</i>	281 693		15 232	296 925
<i>Ecart de réévaluation</i>			131 335	131 335
<i>Résultat de la période</i>	39 930		2 184	42 114
Total PASSIF	5 018 740	-3 075	201 959	5 217 624

* Données non auditées

Impacts déjà anticipés dans les comptes établis en normes françaises

✓ Immobilisations (IAS 16, 36, 38, 40)

La Caisse régionale de Toulouse et du Midi-Toulousain a appliqué par anticipation depuis le 01/01/04 l'intégralité du règlement CRC 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Ce texte transpose dans les normes françaises le référentiel IAS.

Le changement de méthode effectué sur l'exercice 2004 n'a pas eu d'effet significatif.

La Caisse régionale de Toulouse et du Midi-Toulousain a choisi de ne pas réévaluer les immeubles de placement.

✓ Avantages du personnel (IAS 19)

La Caisse régionale de Toulouse et du Midi-Toulousain a mis en œuvre dans les comptes en normes françaises de l'exercice 2004 la recommandation du CNC n° 2003-R.01. Ce changement de méthode a eu un effet sur les capitaux propres de – 2 099 K€ nets d'impôts.

Ce texte est similaire à la norme IAS 19 et permet la convergence de traitement entre les normes françaises et le référentiel IAS.

La Caisse régionale de Toulouse et du Midi-Toulousain n'a pas opté pour la méthode optionnelle du « corridor ».

Éléments d'explication sur les principaux écarts

- ✓ Périmètre et méthodes de consolidation (IAS 27, 28 et 31)
- ✓ FRBG et autres provisions de passif (IAS 30, 37 et 39)
- ✓ Portefeuilles titres (IAS 39)
- ✓ Dérivés et couvertures (IAS 39)
- ✓ Impôts différés (IAS 12)
- ✓ Actions propres

Les données présentées sur les pages suivantes sont retraitées en fonction du référentiel IFRS applicable au 1er janvier 2005 (y compris normes 32 et 39).

Les impacts sont présentés nets d'impôts différés.

Les impacts Capitaux propres 2004 estimés sont ceux du 01 janvier 2004.

Périmètre et méthodes de consolidation (IAS 27, 28 et 31)

Normes françaises	Traitement IAS/IFRS
En application du règlement CRC 99.07 § 1001, la Caisse régionale de Toulouse et du Midi-Toulousain, les 42 Caisses locales et les deux fonds dédiés forment une entité consolidante. Les comptes consolidés de cette entité sont établis en utilisant la méthode d'intégration globale	- Le groupe Crédit Agricole de Toulouse et du Midi-Toulousain se limite à l'entité consolidante. - La périmètre de consolidation est équivalent à celui appliqué en normes françaises - Les méthodes de consolidation restent identiques à ce qu'elles sont en normes françaises.

Impacts IAS/IFRS

Impacts Résultat Net 2004 estimés	Impacts Capitaux Propres 2004 estimés
Pas d'impact	Pas d'impact

FRBG et autres provisions de passif (IAS 30, 37 et 39)

Normes françaises	Traitement IAS/IFRS
- Dans les normes françaises sont constitués en complément des provisions pour risques et charges, des fonds pour risques bancaires généraux. - Les FRBG couvrent notamment les éléments suivants : • risque général crédit • risque épargne logement • risque opérationnel - Les nouvelles modalités de calcul de la provision Epargne-logement ont été appliquées dans les comptes sociaux au 01 janvier 2005	- Les risques couverts par les FRBG documentés au sens IAS sont reclassés soit en moins de l'actif (provisions individuelles ou collectives selon IAS 39), soit en provisions pour risques et charges (risques opérationnels, risque épargne-logement). - Les FRBG et les provisions passives antérieurement constitués et qui ne répondent pas aux critères de justification des normes 37 ou 39 sont définitivement inscrits en réserves consolidées.

Impacts IAS/IFRS

Impacts Résultat Net 2004 estimés		Impacts Capitaux Propres 2004 estimés	
Reclassement des FRBG non documentés au sens IFRS :		Reclassement des FRBG non documentés au sens IFRS :	
▪ Risque de crédits	2 200 K€	▪ Risque de crédits	3 845 K€
▪ Impôts différés sur risques crédits documentés	324 K€	▪ Impôts différés sur risques crédits documentés	1 771 K€
▪ Autres	- 22 K€	▪ Risque opérationnel	5 570 K€

Portefeuilles titres (IAS 39)

Normes françaises	Traitement IAS/IFRS
- Les titres détenus à l'actif sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à LT, participation) en fonction de l'intention de gestion qui préside à leur acquisition. - Leur évaluation est fonction de leur classification. - Le cas échéant, provisionnement des moins-values latentes des titres de placement, titres de participation et assimilés dans le compte de résultat.	- Les titres sont classés au sein des 4 catégories prévues par la norme IAS 39 : - Actifs évalués en juste valeur par résultat - Actifs détenus jusqu'à l'échéance - Actifs disponibles à la vente - Prêts et créances évalués au coût amorti. - Les participations minoritaires sont classées en actifs disponibles à la vente. - Les portefeuilles « actifs détenus jusqu'à l'échéance » et « prêts et créances » sont comptabilisés au coût amorti. - Les moins-values latentes jugées durables sur les « actifs disponibles à la vente » sont enregistrées en dépréciation définitive de ces actifs par le compte de résultat. - La variation de valeur du portefeuille disponible à la vente impacte les capitaux propres variables.

Impacts IAS/IFRS

Impacts Résultat Net 2004 estimés		Impacts Capitaux Propres 2004 estimés	
<u>Réévaluation des titres :</u>	<u>-58 K€</u>	<u>Réévaluation des titres par Capitaux Propres non recyclables :</u>	<u>-14 K€</u>
▪ Neutralisation de la dépréciation des titres disponibles à la vente	7 K€	▪ Neutralisation de la dépréciation des titres disponibles à la vente	42 K€
▪ Étalement actuariel des primes / décotes des titres HTM	-65 K€	▪ Étalement actuariel des primes / décotes des titres HTM	-56 K€
		<u>Réévaluation des titres par Capitaux Propres variables : titres disponibles à la vente</u>	<u>128 253 K€</u>

Dérivés et couvertures (IAS 39)

Normes françaises	Traitement IAS/IFRS
- Le contrat de micro couverture a pour objectif de réduire le risque de variation de prix ou de taux d'un actif ou d'un passif. - La macro couverture consiste à réduire, par des instruments dérivés, le risque de taux global que présente le bilan de la banque. Elle est traitée comptablement en intérêts courus, par symétrie avec les positions couvertes. Cette démarche, qui s'inscrit dans le cadre de la gestion actif/passif, intègre la prise en compte de tous les éléments du bilan générateurs de risque de taux, quel que soit leur statut juridique (dépôts à vue, par exemple) - Le traitement comptable des dérivés de couverture suit celui de l'élément couvert, soit en général en couru. - Les dérivés utilisés en couverture sont comptabilisés symétriquement à l'instrument qu'ils couvrent. - Les positions ouvertes isolées peuvent faire l'objet d'une provision pour moins-value latente	- Tous les dérivés sont enregistrés au bilan en juste valeur, qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture. - La micro couverture de juste valeur vise à couvrir les variations de prix d'un actif ou d'un passif financier ou d'un engagement ferme non comptabilisé. - Le groupe privilégie la mise en place de macro couverture de juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 dite « carve-out », car elle se rapproche de la démarche de la gestion Actif/Passif et limite la volatilité des fonds propres et des résultats. - Les relations de couverture doivent respecter des conditions spécifiques d'éligibilité et d'efficacité. En cas de non respect, les opérations sont reclassées en portefeuille de transaction. - La variation de juste valeur des dérivés de couverture de juste valeur est inscrite en résultat ainsi que symétriquement celle de l'élément couvert. L'inefficacité éventuelle se retrouve ainsi inscrite en résultat.

Impacts IAS/IFRS

Impacts Résultat Net 2004 estimés	Impacts Capitaux Propres 2004 estimés
Reclassement en portefeuille de transaction des dérivés non éligibles par principe -55 K€	Reclassement en portefeuille de transaction des dérivés non éligibles par principe 3 096 K€

Impôts différés (IAS 12)

Normes françaises	Traitement IAS/IFRS
Les FRBG, quoique non déductibles, ne font pas l'objet d'impôts différés actifs.	L'inscription en provisions d'une partie des FRBG conduit à la constatation d'un impôt différé actif sur ces provisions.

Impacts IAS/IFRS

Impacts Résultat Net 2004 estimés	Impacts Capitaux Propres 2004 estimés
FRBG Épargne Logement - 623 K€	FRBG Épargne Logement 4 382 K€

Actions propres (IAS 32)

Normes françaises	Traitement IAS/IFRS
Les actions propres détenues par l'entité constituent des actifs intégrés au portefeuille de transaction de la Caisse régionale.	Les actions propres ne rentrent pas dans la définition d'un actif financier et sont à comptabiliser en déduction des Capitaux propres.

Impacts IAS/IFRS

Impacts Résultat Net 2004 estimés	Impacts Capitaux Propres 2004 estimés
Actions propres -98 K€	Actions propres -695 K€